



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 15 mai 2018

– 20^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l’organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d’unité, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d’unité, unité 4
Renée Gagnon, directrice par intérim au Bureau des directions d’unité, unité 5
Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - MM. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
René Morales, directeur du Service du développement et de l’innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général
 - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l’information

- M. Mathieu Desjardins, directeur par intérim du Service de l'organisation scolaire
- M^c Marie Christine Hébert, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
Sophie Archambault, réviseuse linguistique

Un huis clos est décrété de 15 h 30 à 16 h 05 pour discussions du point 35 (A-34-3038) et de 16 h 05 à 16 h 35 pour discussions sur la délocalisation à la période réservée aux membres du comité exécutif.

Mot de la présidente

- En ouverture de séance, la présidente de la Commission scolaire de Montréal, Mme Catherine Harel Bourdon, mentionne qu'elle a rencontré M. Philippe Couillard au Festival Éducation du futur organisé par l'organisme Fusion Jeunesse, où le premier ministre s'est longuement attardé au kiosque de l'école Louis-Joseph-Papineau sur l'intelligence artificielle.
- Elle fait également mention des nombreux prix remportés par des élèves et entraîneurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au Gala d'excellence 2018 du RSEQ Montréal, qui s'est tenu la veille de la séance.
- La présidente souligne ensuite la Semaine des services de garde. À ce sujet, elle rappelle qu'un service de garde qui déploie de nombreuses activités participe à la création d'un sentiment d'appartenance à l'école.
- Enfin, Mme Harel Bourdon indique que M. Ron Fitzsimmons, bénévole très impliqué dans le projet de nouveaux locaux de musique pour l'école Joseph-François-Perrault, a commencé à occuper le bureau de son député, M. David Heurtel, dans le but d'obtenir un engagement à l'égard du projet de construction. Elle souligne également que le Grand Concert JFP, un concert-bénéfice organisé par des anciens de l'école, a été un grand succès.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants :
 - A-31-3361 Service des ressources financières – service de patrouille et de gardiennage – appel d'offres 15-257P – attribution d'un contrat
 - A-31-3486 Service des ressources financières – *Loi sur les contrats des organismes publics* – comités de sélection – critères pour membres externes
 - A-31-3492 Service des ressources financières – service de coupe de pelouses et d'entretien des terrains (cinq lots) – appel d'offres 15-254P – attribution de contrats – modification au rapport A-31-3426
- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 » les articles suivants :
 - a) Table de travail sur la valorisation de la profession enseignante
 - b) Politique sur l'admission et le transport scolaire
 - c) Éducation à la sexualité
 - d) Modification au zonage pour l'immeuble Place Borden
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Enseignement à la maison
 - b) Unités modulaires

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 :
 - a) Table de travail sur la valorisation de la profession enseignante
 - b) Politique sur l'admission et le transport scolaire

- c) Éducation à la sexualité
 - d) Modification au zonage pour l'immeuble Place Borden
- 4- Affaires nouvelles :
- a) Enseignement à la maison
 - b) Unités modulaires
- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan d'engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'ajout d'espace et de réhabilitation majeure
 - e) Immeubles excédentaires
Tableau – suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-365 Direction générale – autorisation – vacances du directeur général du 11 juillet au 3 août 2018 inclusivement ainsi que les 9 et 10 août 2018
- 8- DG-01-366 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction du directeur général pour le mois de mars et avril 2018
- * 9- DG-01-368 Direction générale – nomination au poste de direction de service – Service de l'organisation scolaire
- * 10- A-10-139 Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire

- 11- A-10-140 Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*
- 12- A-29-1886 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction adjointe d'établissement – congé à temps plein sans traitement
- 13- A-29-1887-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement et personnel cadre – congé autofinancé dans le cadre d'un plan à traitement différé
- 14- A-31-3361 Service des ressources financières – service de patrouille et de gardiennage – appel d'offres 15-257P – attribution d'un contrat
- 15- A-31-3392 Service des ressources financières – école Louis-Joseph-Papineau – rénovation des plafonds des gymnases – appel d'offres 25-2502P – attribution d'un contrat
- 16- A-31-3399 Service des ressources financières – école Saint-Henri – réfection des toilettes du gymnase – appel d'offres 25-2503P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-3401 Service des ressources financières – école Saint-Marc – projet d'enveloppe – phase 2 – appel d'offres 25-2506P – attribution d'un contrat
- 18- A-31-3410 Service des ressources financières – école Gadbois – réfection de l'enveloppe – appel d'offres 25-2508P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-3411 Service des ressources financières – école Saint-Marc – modernisation de la chaufferie du service de garde – appel d'offres 25-2512P – attribution d'un contrat
- 20- A-31-3412 Service des ressources financières – école Saint-Anselme – mise aux normes : entrée d'eau et des dispositifs anti-refoulement – appel d'offres 25-2505P – attribution d'un contrat
- 21- A-31-3427 Service des ressources financières – location sur demande de clôtures de sécurité – appel d'offres 15-239P – annulation de l'appel d'offres

- 22- A-31-3439 Service des ressources financières – inspection, entretien, réparation et remplacement des extincteurs, cabinets d’incendie, boyaux d’incendie et raccords pompier – appel d’offres 15-133P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 23- A-31-3448 Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Neiges – mise aux normes : entrée d’eau et dispositifs anti-refoulement – appel d’offres 25-2504P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3460 Service des ressources financières – services professionnels de caractérisation des espaces clos, analyse de risques et recommandations – appel d’offres 24-501P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-3474 Service des ressources financières – services professionnels en architecture (qualification) – appel d’offres 24-330P – ouverture de la liste pour une troisième année
- 26- A-31-3475 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires de cafétéria et de coutellerie – appel d’offres 27-527P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année
- 27- A-31-3476 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits d’épicerie – appel d’offres 27-535P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année
- 28- A-31-3477 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d’offres 27-536P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année
- 29- A-31-3480 Service des ressources financières – services en architecture et en génie des projets de cours et de réhabilitation des sols à l’école Garneau et au centre Lartigue – modification au rapport A-31-3195
- 30- A-31-3486 Service des ressources financières – *Loi sur les contrats des organismes publics* – comités de sélection – critères pour membres externes
- 31- A-31-3492 Service des ressources financières – service de coupe de pelouses et d’entretien des terrains (cinq lots) – appel d’offres 15-254P – attribution de contrats – modification au rapport A-31-3426

- 32- A-33-1198 Service des ressources matérielles – école Saint-Fabien, annexe — rénovation fonctionnelle de l’aile nord et réfection mineure de la cour
- 33- A-33-1199 Service des ressources matérielles – école Saint-Étienne – estimation révisée des travaux de réhabilitation intérieure en lien avec la qualité de l’air du bâtiment
- 34- A-33-1200 Service des ressources matérielles – Le 2651, Crémazie Est – réaménagement du bâtiment pour accueillir les classes du CREP
- 35- A-34-3038 Service du secrétariat général – action collective sur les frais chargés aux parents – approbation d’une proposition de règlement hors cour
- 36- A-34-3003 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 37- A-34-3005 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 38- A-34-3006 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 39- A-34-3007 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 40- A-34-3008 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 41- A-34-3009 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 42- A-34-3010 Bureau des commissaires – annulation d’une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d’une dépense de fonction (bureau des commissaires) – mars 2018
- 43- A-34-3011 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018
- 44- A-34-3012 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 45- A-34-3013 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 46- A-34-3014 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

- 47- A-34-3015 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 48- A-34-3016 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 49- A-34-3017 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 50- A-34-3018 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 51- A-34-3019 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 52- A-34-3020 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 53- A-34-3021 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 54- A-34-3022 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 55- A-34-3023 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 56- A-34-3024 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 57- A-34-3025 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 58- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 23 mai 2018
- 59- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} mai 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018

- a) Table de travail sur la valorisation de la profession enseignante
 - Les commissaires rappellent qu'ils souhaitent la mise en place d'une table de travail sur la question de la valorisation de la profession enseignante, notamment avec des représentants des universités, et l'organisation d'une première rencontre de cette table avant la fin de l'année scolaire.
- b) Politique sur l'admission et le transport scolaire
 - Les commissaires rappellent la demande faite aux directions d'unité de sensibiliser les directions d'établissement à l'importance d'informer les parents quant aux différentes dispositions prévues à la *Politique sur l'admission et le transport des élèves de la CSDM*.
 - Les commissaires réitèrent également le souhait qu'une formation soit donnée aux écoles à ce sujet par le Service de l'organisation scolaire.
 - La présidente précise que le comité sur l'admission présentera, à la séance du Conseil des commissaires du 23 mai 2018, des éléments de consultation en vue de l'adoption, au mois d'août, des dispositions locales de cette politique.
- c) Éducation à la sexualité
 - Un document explicatif sur l'éducation à la sexualité, qui sera obligatoire dans les écoles primaires et secondaires à compter de l'automne 2018, sera déposé par les Services éducatifs sur le site Web de la CSDM. Il sera présenté au préalable au comité exécutif.
 - Il est rappelé que l'éducation à la sexualité étant obligatoire, la consultation des parents ne pourrait pas porter sur le caractère obligatoire.
 - La formation, qui compte de cinq à quinze heures de cours par année, ne vise pas à transmettre une vision, mais constitue un espace où les élèves sont exposés à des concepts. L'âge des enfants est évidemment pris en compte.
 - Les commissaires-parents demandent qu'une présentation soit faite à la rencontre du comité de parents du 12 juin, ce qui permettrait de rassurer de nombreux parents.

- d) Modification au zonage pour l'immeuble Place Borden
 - Le travail en vue de la demande de modification au zonage de l'immeuble Place Borden est en cours avec les architectes. Rien n'indique que des problèmes pourraient survenir à cet égard.
 - Un dossier à ce sujet sera présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement, le 23 mai prochain.

4. Affaires nouvelles

- a) Enseignement à la maison
 - Une présentation au sujet du Règlement sur l'enseignement à la maison sera faite à la table d'échanges politico-administrative du 16 mai.
- b) Unités modulaires
 - Dans le nord de la ville, quatre sites d'unités modulaires sont déjà en construction.
 - La question du verdissement et des murales devra aussi être traitée.

5. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite
 - Les consultations sur le plan d'engagement vers la réussite sont en cours. La date pour la remise des plans au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est fixée avant la séance du mois de juin, mais la moitié des commissions scolaires du Québec ont prévu quelques semaines de retard.
- b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire
- c) Qualité de l'air
 - Une rencontre du comité de vigie sur la qualité de l'air aura lieu le vendredi 18 mai.
 - Les commissaires discutent de différents dossiers et demandent qu'une mise à jour du dossier de l'Académie De Roberval soit faite à une prochaine séance du comité exécutif.

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'ajout d'espace et de réhabilitation majeure
- Les réponses aux demandes du lot 8 sont attendues au plus tard au début de juin.
 - L'ajout des unités modulaires dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est retardé en raison des analyses et consultations prévues au règlement de l'arrondissement. L'échéancier étant déjà très serré, ce retard pourrait avoir des conséquences pour la rentrée 2018.
 - M. Mathieu Desjardins présente des données sur les classes préscolaires et explique les problèmes de capacité d'accueil qui ne permettent pas de répondre à l'ensemble des demandes pour les classes de maternelle 4 ans.
- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
- Dans le dossier des travaux à effectuer dans les immeubles occupés par les centres d'éducation populaire, la présidente demande qu'une feuille de route et un échéancier soient fournis aux centres pour les informer des étapes à venir.
 - Dans le dossier des locations avec possibilité d'achat, une vérification sera faite pour s'assurer que les locataires ont tous reçu l'information sur les différentes étapes du processus.
- f) Offre alimentaire
- Une proposition de commissaire sera présentée à la prochaine séance du Conseil des commissaires visant à ce que tous les élèves aient accès à un repas gratuit.
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- Les commissaires et les administrateurs examinent le tableau de suivi des projets.
 - Un bilan de l'utilisation de Mosaik pour les inscriptions et le portail sera effectué. La question sera abordée avec les parents au sein du comité sur les outils financiers.

6. Rubrique des commissaires-parents

- Les commissaires-parents demandent un état d'avancement sur la mise aux normes de l'accessibilité des établissements. Un rapport d'information sur le sujet est en cours de préparation.

- La présidente, Mme Harel Bourdon, mentionne également l'importance de rendre l'entrée universelle accessible à la collectivité qui utilise les écoles, ce qui inclut les camps de jour. Elle souligne à cet égard que les enfants qui fréquentent ces camps de jour sont des élèves de la CSDM.

7. Direction générale – autorisation – vacances du directeur général du 11 juillet au 3 août 2018 inclusivement ainsi que les 9 et 10 août 2018

Document déposé : Rapport DG-01-365 en date du 1^{er} mai 2018
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le règlement R2011-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 4.9.3, qui concerne l'autorisation de vacances du directeur général;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER les vacances de M. Robert Gendron, directeur général, du 11 juillet au 3 août 2018 inclusivement ainsi que les 9 et 10 août 2018.

8. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction pour les mois de mars et avril 2018

Document déposé : Rapport DG-01-366 en date du 4 mai 2018 de
M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour les mois de mars et d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour les mois de mars et avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

*9. Direction générale – nomination au poste de direction de service – Service de l'organisation scolaire

Document déposé : Rapport DG-01-368 en date du 15 mai 2018
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*10. Service de l'organisation scolaire – tarification du service de places disponibles pour les élèves non admissibles au transport scolaire

Document déposé : Rapport A-10-139 en date du 15 mai 2018
de M. Sylvain Sénécal concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

11. Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application de la Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-10-140 en date du 7 mai 2018
de Mmes Julie et Bernier et Josée Rousseau
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigie sur la politique d'admission de modifier l'article 2.5.2 des règles d'application;

CONSIDÉRANT que le directeur général et les comités concernés ont été consultés conformément à l'article 38 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER l'article 2.5.2 des règles d'application comme suite aux recommandations du comité de vigie sur la politique d'admission (voir annexe 1).

12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction adjointe d'établissement – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1886 en date du 15 mai 2018
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

La présidente Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à la séance du comité exécutif du 29 mai 2018 pour donner aux membres le temps d'étudier un tableau complémentaire qui leur sera remis.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de cette proposition à la séance du comité exécutif du 29 mai 2018 étant convenu que le directeur général pourra exercer son pouvoir en cas de circonstances particulières si nécessaire.

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction adjointe d'établissement et personnel cadre – congé autofinancé dans le cadre d'un plan à traitement différé

Document déposé : Rapport A-29-1887-A en date du 15 mai 2018
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

La présidente Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à la séance du comité exécutif du 29 mai 2018 pour donner aux membres le temps d'étudier un tableau complémentaire qui leur sera remis.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o de REPORTER l'étude de cette proposition à la séance du comité exécutif du 29 mai 2018 étant convenu que le directeur général pourra exercer son pouvoir en cas de circonstances particulières si nécessaire.

14. Service des ressources financières – service de patrouille et de gardiennage – appel d'offres 15-257P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3361 en date du 10 mai 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié le 7 février 2018 pour retenir les services d'une agence de sécurité pour assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, peut être renouvelée pour deux années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres fondé sur l'atteinte des attentes minimales et au prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois soumissions admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que les soumissions de *Groupe de sécurité Garda SENC* et de *Trimax Sécurité inc.* ont été déclarées acceptables par le comité de sélection;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à exécution sur demande, d'une valeur annuelle estimée à 2 009 218 \$, au *Groupe de sécurité Garda SENC*, pour assurer les services de patrouille et de gardiennage des établissements de la CSDM. Ce contrat est d'une durée d'une année avec possibilité de deux renouvellements d'une année chacun;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat joint à l'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – école Louis-Joseph-Papineau – rénovation des plafonds des gymnases – appel d'offres 25-2502P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3392 en date du 9 mai 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la rénovation des plafonds des gymnases à l'école Louis-Joseph-Papineau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 493 368 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Pier-Jal inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des plafonds des gymnases à l'école Louis-Joseph-Papineau;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Saint-Henri – réfection des toilettes du gymnase – appel d'offres 25-2503P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3399 en date du 24 avril 2018
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des toilettes du gymnase à l'école Saint-Henri;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 487 499 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction AKA inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des toilettes du gymnase à l'école Saint-Henri;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Saint-Marc – projet d'enveloppe – phase 2 – appel d'offres 25-2506P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3401 en date du 4 mai 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le projet d'enveloppe – phase 2 à l'école Saint-Marc;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 1 406 810,15 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Norgereq ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le projet d'enveloppe – phase 2 à l'école Saint-Marc;

2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Gadbois – réfection de l'enveloppe – appel d'offres 25-2508P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3410 en date du 4 mai 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de l'enveloppe à l'école Gadbois;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 899 574 \$ plus taxes à l'entrepreneur *MGB Associés inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'enveloppe à l'école Gadbois;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école Saint-Marc – modernisation de la chaufferie du service de garde – appel d'offres 25-2512P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3411 en date du 4 mai 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie du service de garde à l'école Saint-Marc;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 123 800 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Tuyauterie expert inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie du service de garde de l'école Saint-Marc;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – école Saint-Anselme – mise aux normes : entrée d'eau et dispositifs anti-refoulement – appel d'offres 25-2505P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3412 en date du 9 mai 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise aux normes de l'entrée d'eau et des dispositifs anti-refoulement (DAR) à l'école Saint-Anselme;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 225 215 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme pour la mise aux normes de l'entrée d'eau et des dispositifs anti-refoulement (DAR) à l'école Saint-Anselme;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – location sur demande de clôtures de sécurité – appel d'offres 15-239P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3427 en date du 27 avril 2018
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, installera, louera, démantèlera, récupérera et vendra, sur demande, des clôtures de sécurité;

CONSIDÉRANT qu'une seule proposition a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres et que les prix soumis ne sont pas compétitifs et ne reflètent pas un juste prix;

CONSIDÉRANT la clause 3.16 des Instructions aux soumissionnaires du document d'appel d'offres donne le droit de réserve à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de n'accepter aucune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières à la CSDM recommande l'annulation de l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 15-239P pour la location des clôtures de sécurité;
- 2° de PUBLIER un nouvel appel d'offres pour ce type de services.

22. Service des ressources financières – inspection, entretien, réparation et remplacement des extincteurs, cabinets d'incendie, boyaux d'incendie et raccords pompier – appel d'offres 15-133P – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3439 en date du 8 mai 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 24 mai 2016 à *Équipement d'incendie Globe inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 45 % de la dépense engagée sera imputée au budget d'opération alors que 55 % de la dépense sera assumée par le budget d'allocation de base pour les investissements du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Équipement d'incendie Globe inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 63 874,55 \$ plus taxes à *Équipement d'incendie Globe inc.* pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement des extincteurs portatifs, cabinets d'incendie, boyaux d'incendie et raccords pompier, pour une deuxième année additionnelle de renouvellement, du 24 mai 2018 au 23 mai 2019.

23. Service des ressources financières – école Notre-Dame-des-Neiges – mise aux normes : entrée d'eau et dispositifs anti-refoulement – appel d'offres 25-2504P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3448 en date du 30 avril 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise aux normes : entrée d'eau et dispositifs anti-refoulement (DAR), située au 5309, chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 131 189 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Mécanicaction inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes : entrée d'eau et DAR à l'école Notre-Dame-des-Neiges;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24. Service des ressources financières – services professionnels de caractérisation des espaces clos, analyse de risques et recommandations – appel d'offres 24-501P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3460 en date du 24 avril 2018
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en caractérisation des espaces clos, analyse de risques et recommandations;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu six soumissions et que les six ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des six soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que trois des soumissions sur six analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint le niveau de performance acceptable;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront soit du budget de fonctionnement de la CSDM (réserve pour projets institutionnels) soit du budget d'investissement de la CSDM lorsqu'elles sont reliées à un projet au plan directeur;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 699 800 \$ plus taxes à *Axe Environnement inc.*, le plus bas soumissionnaire ayant atteint le niveau de performance acceptable pour services professionnels en caractérisation des espaces clos, analyse de risques et recommandations;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter, à la fin du premier paragraphe de la proposition, le texte suivant :

« Ce contrat, d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune pour la valeur résiduelle, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 699 800 \$ plus taxes à *Axe Environnement inc.*, le plus bas soumissionnaire ayant atteint le niveau de performance acceptable pour services professionnels en caractérisation des espaces clos, analyse de risques et recommandations. Ce contrat, d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune pour la valeur résiduelle, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

25. Service des ressources financières – services professionnels en architecture (qualification) – appel d'offres 24-330P – ouverture de la liste pour une troisième année

Document déposé : Rapport A-31-3474 en date du 2 mai 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de créer un répertoire de firmes d'architectes pour assister la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le maintien, la réhabilitation et la restauration de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT que, suite à cet appel d'offres, un répertoire de firmes d'architectes a été créé et que 25 firmes y ont été inscrites, en janvier 2016, et que 8 firmes l'ont été en avril 2017;

CONSIDÉRANT que la durée maximale de validité de cette qualification ne peut excéder trois ans;

CONSIDÉRANT l'obligation d'ouvrir annuellement le répertoire;

CONSIDÉRANT que l'estimation du présent appel d'offres en honoraires est de 7 500 000 \$ annuellement, à répartir parmi les firmes qualifiées;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a été effectuée par un comité de sélection constitué de représentants du Service des ressources matérielles et d'un membre externe architecte, au regard des critères d'évaluation de la qualité prévus à l'appel d'offres et conformément à ce qui est prévu aux articles 43 à 45 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la troisième ouverture de la banque d'architectes, 18 firmes se sont procurées les documents et 11 firmes ont remis une soumission admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que cinq firmes ont obtenu une note acceptable pour se qualifier à ce répertoire de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'AJOUTER le nom des cinq firmes ci-dessous au répertoire existant de firmes d'architectes pour assister la CSDM dans sa mission de maintenir, de réhabiliter et de restaurer ses bâtiments, et ce, jusqu'au 11 janvier 2019 :

- *Leclerc Associés architectes inc.*
- *DKA architectes*
- *Casoni M. architecte*
- *Smith Vigeant architectes*
- *Robert Crépeau et Alain Duval architectes inc.*

26.

Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires de cafétéria et de coutellerie – appel d’offres 27-527P – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année

Document déposé : Rapport A-31-3475 en date du 3 mai 2018
de M. Yassine Bennis Touhaf et
de Mme Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} juillet 2017 à *G. Doyon Cuisine inc.* pour une période d’une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres prévoyait une entente initiale d’une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d’une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l’accord de l’adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que *G. Doyon cuisine inc.* et *Després Laporte* ont fusionné le 3 novembre 2017 et que la nouvelle entreprise fait maintenant affaires sous la dénomination *Doyon Després*;

CONSIDÉRANT que la première année de l’entente arrive à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l’entente pour l’année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que *Doyon Després* accepte l’option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport est satisfait des services fournis par *Doyon Després*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport recommande l’exercice de l’option de renouvellement de l’entente avec *Doyon Després* pour une première année à compter du 1^{er} juillet 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ACORDER un contrat à commandes d’une valeur de 103 532,84 \$ plus taxes à *Doyon Després* pour la fourniture sur demande d’accessoires de cafétéria et de coutellerie, pour une première année de renouvellement, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

27. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits d'épicerie – appel d'offres 27-535P – exercice de l'option de renouvellement de l'entente pour une première année

Document déposé : Rapport A-31-3476 en date du 3 mai 2018
de M. Yassine Bennis Touhaf et
de Mme Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} juillet 2017 à *Dubord & Rainville* pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions, avec une augmentation de 1,2 %;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville* est une compagnie québécoise;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport est satisfait des services fournis par *Dubord & Rainville*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Dubord & Rainville* pour une première année à compter du 1^{er} juillet 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 3 777 243,11 \$ plus taxes, quand applicables, à *Dubord & Rainville* pour la fourniture sur demande de produits d'épicerie, pour une première année de renouvellement, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

28. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d'offres 27-536P – exercice de l'option de renouvellement de l'entente pour une première année

Document déposé : Rapport A-31-3477 en date du 3 mai 2018
de M. Yassine Bennis Touhaf et
de Mme Fatima-Zahra Zouaki concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1^{er} juillet 2017 à *Dubord & Rainville* pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions, avec une augmentation de 1,1 %;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville* est une compagnie québécoise;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport est satisfait des services fournis par *Dubord & Rainville*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Dubord & Rainville* pour une première année à compter du 1^{er} juillet 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 924 326,03 \$ plus taxes à *Dubord & Rainville* pour la fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson, pour une première année de renouvellement, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

29. Service des ressources financières – services en architecture et en génie des projets de cours et de réhabilitation des sols à l'école Garneau et au centre Lartigue – modification au rapport A-31-3195

Document déposé : Rapport A-31-3480 en date du 9 mai 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié à l'hiver 2017 afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes et d'une firme d'ingénieurs civils afin de réaliser la réfection des cours et la réhabilitation des sols ainsi que la création de nouveaux aménagements à l'école Garneau et au centre Lartigue;

CONSIDÉRANT la valeur des contrats attribués à *Barin SENCRL, architecture & design* et à *Beaudoin Hurens inc.* en vertu de la résolution 21 de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT le problème survenu lors de la transmission et dans la compréhension de l'information à propos de la valeur des contrats à attribuer;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une erreur significative qu'il y a lieu de corriger en remplaçant la résolution 21 de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 avril 2017 par la suivante;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER deux contrats d'une valeur estimée chacun à 100 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme *Barin SENCRL, architecture & design* pour des services professionnels en architecture afin de réaliser la réfection des cours et la réhabilitation des sols ainsi que la création de nouveaux aménagements à l'école Garneau et au centre Lartigue.

La valeur réelle de ces mandats sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion des contrats à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

2° d'ATTRIBUER deux contrats d'une valeur estimée à 220 000 \$ chacun, plus taxes en honoraires, à la firme *Beaudoin Hurens inc.* pour des services professionnels en ingénierie afin de réaliser la réfection des cours et la réhabilitation des sols ainsi que la création de nouveaux aménagements à l'école Garneau et au centre Lartigue.

La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

30. Service des ressources financières – Loi sur les contrats des organismes publics – comités de sélection – critères pour membres externes

Document déposé : Rapport A-31-3486 en date du 9 mai 2018
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à modifier les critères que doivent rencontrer les membres externes des comités de sélection pour l'évaluation de la qualité des offres de services professionnels de firmes d'architecture et de génie;

CONSIDÉRANT les exigences de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* et de la *Directive de gestion contractuelle* applicables aux comités de sélection;

CONSIDÉRANT les exigences que s'est imposées la Commission scolaire de Montréal (CSDM) afin d'encadrer la qualité des membres externes sollicités;

CONSIDÉRANT la difficulté de trouver des membres externes en nombre suffisant répondant aux critères de la CSDM dans un contexte de grande activité de l'industrie de la construction;

CONSIDÉRANT l'impact sur les échéances de réalisation des projets de construction qu'entraîne un retard à nommer les firmes d'architectes et d'ingénieurs pour en préparer les plans et devis;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de MODIFIER comme indiqué au rapport les critères que doivent rencontrer les membres externes des comités de sélection qui évaluent la qualité des offres de services professionnels des firmes d'architecture et de génie;
- 2^o de PUBLIER ces critères sur l'extranet de la CSDM.

31. Service des ressources financières – service de coupe de pelouses et d'entretien des terrains (cinq lots) – appel d'offres 15-254P – attribution de contrats – modification au rapport A-31-3426

Document déposé : Rapport A-31-3492 en date du 14 mai 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été fait afin de retenir un fournisseur qui livrera, sur demande, les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains aux services et établissements concernés durant une année, avec possibilité de reconduction pour une deuxième et troisième année, en conformité à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* ont été respectées;

CONSIDÉRANT la résolution 28 adoptée lors de la séance du comité exécutif du 1^{er} mai 2018 qui attribuait cinq contrats de services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains aux *entreprises Daniel et Fils inc.*;

CONSIDÉRANT la demande de désistement des *entreprises Daniel et Fils inc.* pour les services de coupe et d'entretien des terrains des secteurs Est, Ouest et Sud;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande, comme suite au désistement des *entreprises Daniel et Fils inc.* d'attribuer les contrats aux deuxièmes plus bas soumissionnaires des secteurs Est, Centre et Nord qui se sont conformés aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'octroi des contrats aux *entreprises Daniel et Fils inc.* pour les secteurs Est, Ouest et Sud pour la coupe de pelouses et l'entretien des terrains prévu à la résolution 28 de la séance du 1^{er} mai 2018 du comité exécutif de la CSDM;
- 2° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle estimée à 59 920,00 \$ plus taxes à *Prestige pelouse et fleurs*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains du secteur Est. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;
- 3° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle estimée à 41 609,16 \$ plus taxes à *Paysagistes Solarco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains du secteur Ouest. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;
- 4° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle estimée à 22 115,56 \$ plus taxes à *Paysagistes Solarco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains du secteur Sud. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

32. Service des ressources matérielles – école Saint-Fabien, annexe – rénovation fonctionnelle de l'aile nord et réfection mineure de la cour

Document déposé : Rapport A-33-1198 en date du 10 mai 2018
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil de l'école Saint-Fabien est de 14 groupes alors qu'actuellement, 21 groupes sont prévus pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT les trois options potentielles analysées à des fins d'ajout d'espace;

CONSIDÉRANT que l'option 3, soit la création de l'annexe Saint-Fabien à l'école Rosalie-Jetté, favorise une approche permanente, par rapport à l'option de classes modulaires;

CONSIDÉRANT que le projet préconise de délocaliser les écoles de formation professionnelle en faveur de l'école primaire afin de répondre aux besoins importants en scolarisation du quartier Mercier;

CONSIDÉRANT le montage financier du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé entièrement par le budget de fonctionnement de la Commission scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER l'exécution, par un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande, de travaux fonctionnels et de réaménagement des classes et de la cour de jeux à l'école Saint-Fabien, annexe, dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

33. Service des ressources matérielles – école Saint-Étienne – estimation révisée des travaux de réhabilitation intérieure en lien avec la qualité de l'air du bâtiment

Document déposé : Rapport A-33-1199 en date du 9 mai 2018
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2017, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) attribuait à l'entrepreneur *Pincor ltée* un contrat gré à gré sur une base de temps et matériaux, pour les travaux de réhabilitation intérieure, en lien avec la qualité de l'air de l'école Saint-Étienne;

CONSIDÉRANT les plaintes faites par le personnel de l'école Saint-Étienne au programme de qualité de l'air de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'une inspection par un professionnel en environnement, *Les services EXP inc.*, a permis au Service des ressources matérielles de déterminer la portée des travaux afin d'améliorer la situation;

CONSIDÉRANT que l'estimé de départ était très difficile à établir étant donné que le vide sanitaire n'était pas entièrement accessible durant la visite des lieux puisqu'il était contaminé;

CONSIDÉRANT que le projet consistait à obturer les grilles d'évacuation dans tous les locaux, nettoyer et décontaminer le matériel scolaire entreposé dans le sous-sol et dans le vide sanitaire, retirer tous les matériaux et déchets amiantés sur le sol du vide sanitaire et changer le fond d'un meuble endommagé par l'eau;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé dans le cadre de la mesure 50624 Réfection et transformation des actifs;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Pincor ltée* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions nécessaires dans le cadre de réhabilitation intérieure en lien avec la qualité de l'air du bâtiment à l'école Saint-Étienne.

34. Service des ressources matérielles – Le 2651, Crémazie Est – réaménagement du bâtiment pour accueillir les classes du CREP

Document déposé : Rapport A-33-1200 en date du 9 mai 2018
de M. Zineddine Boubertakh concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à l'aménagement de six classes, d'une cuisine avec une hotte commerciale pour le volet culinaire, des bureaux pour l'administration de l'unité pédagogique et une salle du personnel;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des études plus approfondies et des conclusions des professionnels, il a fallu étendre la portée des travaux initialement proposée pour pallier au déficit d'entretien du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les dernières expertises et des conditions du bâtiment font que les dernières estimations sont à la hausse;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit délocaliser certains locataires temporairement ou définitivement au sein du bâtiment, et dans certains cas à récupérer des espaces au bénéfice du Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) avant ou pendant les travaux;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir avec les professionnels un phasage des travaux, de travailler avec un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande en mode accéléré et d'avoir une surveillance accrue au chantier;

CONSIDÉRANT que selon les conditions du contrat, si l'entrepreneur *Les constructions Serbec inc.* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés et qu'il le signifie à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), ces travaux peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que selon la réponse du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure (MEES), les dépenses dont fait état le présent rapport devront être imputées, en partie ou en totalité, au budget de fonctionnement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'exécution, par l'entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande, des travaux de réaménagement du bâtiment situé au 2651, Crémazie Est, pour accueillir les classes du CREP dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

35. Service du secrétariat général – action collective sur les frais chargés aux parents – approbation d'une proposition de règlement hors cour

Document déposé : Rapport A-34-3038 en date du 14 mai 2018 de
M^c Jean Renaud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure autorisant une action collective relative aux frais facturés par 68 commissions scolaires (Dossier #150-06-000007-138 - jugement du 6 décembre 2016 et jugement rectificatif du 24 mai 2017);

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en action collective déposée le 22 juin 2017 (Dossier #150-06-000007-138) à la suite du jugement d'autorisation;

CONSIDÉRANT l'entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses » (« Entente »);

CONSIDÉRANT les discussions tenues à huis clos;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée sans admission de faits, de droit ou de responsabilité dans le seul but de mettre fin au litige;

CONSIDÉRANT la protection constitutionnelle au droit au secret professionnel, la protection du privilège relatif au litige et la protection du privilège relatif aux règlements d'un litige;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'APPROUVER l'Entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses »;
- 2° d'AUTORISER la présidente et le directeur du Service du secrétariat général à signer la transaction et tout document devant donner effets aux présentes;
- 3° de VERSER l'Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes, sous pli confidentiel au répertoire des présentes, étant entendu que cette Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics tant que la transaction n'a pas été approuvée par le Tribunal.

36. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3003 en date du 25 avril 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la
commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-
Heng pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3005 en date du 25 avril 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois
d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

38. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3006 en date du 25 avril 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Chantal Jorg pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg
pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

39. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3007 en date du 25 avril 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2018, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

40. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3008 en date du 25 avril 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d’avril 2018, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

41. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3009 en date du 25 avril 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois d’avril 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

42. Bureau des commissaires – annulation d'une résolution du comité exécutif concernant le remboursement d'une dépense de fonction (Bureau des commissaires) – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3010 en date du 30 avril 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ANNULER la résolution 43 de la séance ordinaire du comité exécutif du 17 avril 2018 (rapport A-34-2990 concernant la dépense de fonction des commissaires).

43. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – avril 2018

Document déposé : Rapport A-34-3011 en date du 30 avril 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'avril 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3012 en date du 2 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

45. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3013 en date du 2 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

46. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3014 en date du 2 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

47. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3015 en date du 2 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

48. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3016 en date du 2 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

49. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3017 en date du 7 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

50. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3018 en date du 7 mai 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

51. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3019 en date du 7 mai 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

52. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3020 en date du 7 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

53. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3021 en date du 7 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

54. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3022 en date du 7 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

55. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3023 en date du 7 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

56. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3024 en date du 7 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastro Monaco pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastro Monaco pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

57. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3025 en date du 7 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

58. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 23 mai 2018

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 mai 2018 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 mai 2018.

59. Période réservée aux membres du comité exécutif

a) Délocalisation du centre administratif et de son annexe

Les commissaires discutent à huis clos du dossier de la délocalisation avec les administrateurs concernés.

La séance est levée à 16 h 40.

Secrétariat général – 30 mai 2018

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 mai 2018.